

# 2024

# RAPPORT D'ACTIVITÉS

|           |                                                                              |                                                   |
|-----------|------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|
| Structure | ÉTABLISSEMENT D'ACCOMPAGNEMENT MEDICALISE<br>– EAM /FAM LA FONTAINE DES VŒUX |                                                   |
| Direction | Sarah CURVALE                                                                | 1 <sup>er</sup> janvier - 31 décembre <b>2024</b> |
| Adresse   | 37, rue Alphonse Pluchet<br>92220 Bagneux                                    |                                                   |
| contact   | fam.fontainedesvoeux@ehsasso.com                                             |                                                   |



|                                                  |    |
|--------------------------------------------------|----|
| espoirance hauts de seine                        | 4  |
| FAM – La Fontaine des Vœux                       | 5  |
| <b>Missions</b>                                  | 5  |
| <b>Activités 2024 en chiffres</b>                | 5  |
| <b>Évènements marquants</b>                      | 6  |
| Personnes accompagnées                           | 7  |
| <b>Profil du public</b>                          | 7  |
| Description                                      | 7  |
| Provenance géographique                          | 8  |
| Situation liée au handicap                       | 8  |
| Situation liée à la protection juridique         | 9  |
| Situation liée à l'activité et l'emploi          | 9  |
| <b>Admissions</b>                                | 9  |
| Demandes d'admission                             | 9  |
| Provenance                                       | 10 |
| <b>Sorties</b>                                   | 11 |
| Motifs de sortie                                 | 11 |
| Orientations post-sorties                        | 11 |
| Accompagnement                                   | 12 |
| <b>Durée d'accompagnement</b>                    | 12 |
| <b>Types d'accompagnement</b>                    | 13 |
| <b>Thèmes d'accompagnement</b>                   | 13 |
| <b>Projets d'accompagnement personnalisé</b>     | 15 |
| <b>Activités &amp; Séjours extérieurs</b>        | 15 |
| <b>Liens avec les familles et proches</b>        | 16 |
| Équipes & organisation du travail                | 17 |
| <b>Équipes</b>                                   | 17 |
| Fonction                                         | 17 |
| Pyramide des âges                                | 17 |
| Formation des équipes                            | 18 |
| Rotation du personnel                            | 19 |
| <b>Vacances de postes</b>                        | 19 |
| <b>Absentéisme</b>                               | 19 |
| <b>Attractivité et fidélisation des salariés</b> | 20 |
| QUALITÉ - Démarche d'amélioration continue       | 21 |

|                                                                            |    |
|----------------------------------------------------------------------------|----|
| <b>Pilotage de la démarche Qualité</b>                                     | 21 |
| <b>Mise en œuvre de l’auto-évaluation</b>                                  | 21 |
| <b>Suivi de la surveillance et gestion des risques</b>                     | 21 |
| <b>Suivi de la mise en œuvre des droits des usagers</b>                    | 22 |
| <b>Développement et amélioration des coopérations avec les partenaires</b> | 22 |
| <b>Plan d’amélioration continue de la qualité</b>                          | 23 |
| <b>Résultats financiers 2024</b>                                           | 29 |
| <b>Analyse du résultat</b>                                                 | 29 |
| Activité                                                                   | 29 |
| Charges de personnel – groupe 2                                            | 29 |
| Autres charges d’exploitation                                              | 29 |
| Produits de la tarification                                                | 29 |
| <b>Synthèse du résultat</b>                                                | 29 |
| Détermination du résultat                                                  | 29 |
| Proposition d’affectation du résultat de l’exercice 2024                   | 29 |

## espérance hauts de seine

**Espérance hauts de seine** accompagne des personnes sujettes à des troubles psychiques, quel que soit leur parcours, en vue de la réalisation de leurs projets.

Affiliée à l'UNAFAM, **espérance hauts de seine** s'appuie sur les valeurs fortes de l'espoir, en plaçant la personne accompagnée dans une dynamique portée par la projection vers un aller mieux et une vie satisfaisante, au regard des critères qu'elle se fixe pour elle-même. L'accompagnement soutient les attentes et besoins exprimés par la personne elle-même.

Depuis 40 ans, les projets et les activités de l'association s'appuient sur l'engagement et les compétences de nos équipes éducatives, sociales et médicales.

### NOS ACTIONS

Espérance hauts de seine assure la création et la gestion de structures sur l'ensemble des Hauts de Seine, adaptées aux besoins des personnes qu'elle accompagne : continuité des soins, accès à un logement décent, à un accompagnement social et à des dispositifs d'insertion adaptés :

#### Favoriser l'insertion sociale, professionnelle et l'entraide

Etablissement d'accompagnement par le travail Jean Caurant – ESAT – 55 travailleurs

Missions de gestion auprès de 6 Groupes d'entraide mutuelle – GEM

#### Accompagner

Service d'accompagnement à la vie sociale – SAVS – 52 personnes

Service d'accompagnement médico-social – SAMSAH – 81 personnes dont 16 accompagnées en SAMSAH renforcé

#### Héberger

Foyer d'hébergement Jean Caurant – 54 résidents

Etablissement d'accueil médicalisé La Fontaine des Vœux – FAM – 39 résidents, dont 7 résidents en pavillon

Autonomie – Hors les murs

#### Loger

Résidence-accueil Santos Dumont à Suresnes – 24 résidents

Résidence-accueil Belloeuvre à Malakoff – 14 résidents

Appartements associatifs & Gestion Locative – 38 résidents

Aide à la Vie Partagée – 9 résidents à Nanterre et 8 résidents à Boulogne/Issy-les-Moulineaux

**espérance hauts de seine** a conduit en 2024 des projets importants consolidant la dynamique d'évolution de ses pratiques d'accompagnement, de façon résolument ancrée dans le paradigme du rétablissement.

- Cette année est marquée par une reconnaissance accrue de notre engagement et de notre expertise, avec notre sélection pour une communication au **Congrès de Réhabilitation Psychosociale de Marseille (les 6 et 7 juin 2024)**, ainsi que pour deux communications aux **Ateliers du Rétablissement à Paris (le 7 octobre 2024)**, illustrant notre capacité à partager et diffuser nos expériences novatrices. Ces trois communications ont été préparées et animées avec des personnes accompagnées (3 PA et 2 salariés pour le Congrès de Marseille, 2 PA et 3 salariés pour les ateliers de Paris). Une communication a également été portée de façon indépendante par le GEM La Porte Bonheur.
- Nous avons célébré les **40 ans de l'association** au travers d'une grande journée festive, rassemblant toutes les parties prenantes – salariés, administrateurs, personnes accompagnées, familles, partenaires – dans un moment de rencontre et de partage où les catégories se sont transcendées, à l'image des valeurs qui nous animent. Cette journée a été organisée et portée de manière autonome par un comité de salariés particulièrement créatif, démontrant la richesse des initiatives spontanées et la force du faire-ensemble.
- Enfin, 2024 a aussi été une année de dialogue et de co-construction avec le renouvellement de notre **Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM)**. Pour la première fois, ce travail a été nourri par propositions de projets issues d'ateliers rassemblant près de 50 personnes - salariés et personnes accompagnées - à travers toute l'association. Des idées devenues des ambitions innovantes, reposant sur une conscience aiguisée des réalités du terrain. Ces contributions, saluées par nos financeurs, sont pleinement intégrées au CPOM. Elles témoignent de la pertinence d'une approche fondée sur l'intelligence collective, portée ici jusqu'au niveau du dialogue associatif.

## FAM – La Fontaine des Vœux

### Missions

Conformément à l'article L311-3 du code de l'action sociale et des familles, l'exercice des droits et libertés individuels est garanti à toute personne prise en charge par le FAM la Fontaine des Vœux, notamment :

- Le respect de sa dignité, de son intégrité, de sa vie privée, de son intimité et de sa sécurité.
- L'adaptation de la prise en charge de chaque usager, lui permettant d'exprimer son projet et un accompagnement individualisés de qualité.
- La confidentialité des informations le concernant.
- L'accès assisté à toute information ou document relatif à sa prise en charge.

Afin d'assurer une prise en charge de qualité à la personne accueillie, l'établissement se donne les objectifs de :

- Lui assurer une sécurité physique et morale,
- L'accueillir et l'insérer dans une situation adaptée à ses besoins,
- L'insérer dans la société,
- L'héberger et l'accompagner de manière à favoriser au maximum son autonomie,
- Le guider, le soutenir et le stimuler dans sa vie quotidienne,
- Maintenir ses acquis et l'aider à développer de nouvelles compétences,
- Favoriser son épanouissement, et l'accomplissement de ses projets
- Lui assurer un suivi médical et des soins adaptés,
- Garantir son intimité et son accès à une vie affective.

In fine, la mission de l'EAM peut se résumer au fait de garantir le fait que chaque usager puisse être acteur de sa vie en tant qu'adulte. Les deux sites de l'établissement sont ouvert 7 jours sur 7, 24H sur 24.

### Activités 2024 en chiffres

|                                                                 |        |
|-----------------------------------------------------------------|--------|
| Capacité autorisée en nombre de places au 31/12/2024            | 39     |
| Capacité installée au 31/12/2024                                | 39     |
| <b>Nb de personnes présentes au 1<sup>er</sup> janvier 2024</b> | 36     |
| <b>Nb de personnes présentes au 31/12/2024</b>                  | 38     |
| <b>Nb total de personnes accompagnées sur l'année 2024</b>      | 40     |
| Nombre de jours réalisés dans l'année 2024                      | 13 693 |
| Nombre de journées théoriques                                   | 14 274 |

|                          | 2019   | 2020   | 2021   | 2022   | 2023   | 2024   |
|--------------------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| <b>Taux d'occupation</b> | 87,61% | 95,50% | 97,30% | 95,24% | 90,01% | 95,93% |

|                         |
|-------------------------|
| <b>Taux de rotation</b> |
| <b>7,69%</b>            |

## Évènements marquants

L'année 2024 a été marquée par la  
Plusieurs évènements ont marqué cette année 2024.

### Des départs :

Une résidente arrivée au FAM depuis plus de 20 ans a déménagé dans un EHPAD en juillet. Un résident qui habitait au FAM depuis près de 4 ans est décédé en octobre.

### En termes de propositions d'accompagnement :

Les résidents du pavillon ont fêté leur premier anniversaire « hors les murs » du FAM collectif. Nous avons également ouvert notre salle Snoezelen.

Le pôle soins se restructure également avec la création d'un poste de directrice de la qualité du pôle soins. Ce poste vise à permettre de veiller au respect de la réglementation, à la sécurité et à la pertinence de la coordination et de l'accompagnement aux soins.

### De nouveaux outils :

Le développement de l'outil Mediateam et de Viatrajectoire a continué au sein du FAM.

### Des travaux :

Les travaux de rénovation des chambres ont été finalisés. La réparation du système d'ascenseurs avec la mise en place de pompes de relevage permettant d'éviter l'inondation fréquentes des cages d'ascenseurs a été effectuée. Nous avons également continué notre participation au comité patrimoine et immobilier qui nous permet d'avancer plus sereinement et efficacement dans l'entretien du bâti du FAM.

### Des moments partagés :

Nous avons fêté cette année les 40 ans d'ehs avec les personnes accompagnées par l'association, les salariés, les proches et nos partenaires. Un moment festif a été organisé avec les familles à l'occasion de la galette en janvier.

### Et enfin, notre première auto-évaluation !

## Personnes accompagnées

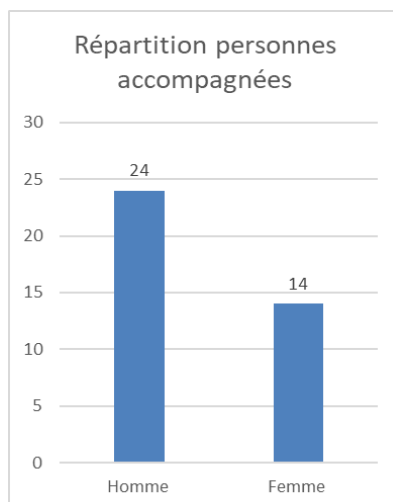
|                                     | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024      |
|-------------------------------------|------|------|------|------|------|-----------|
| Nb pers présentes au 31/12 N-1      | 32   | 32   | 32   | 32   | 30   | <b>36</b> |
| Nb pers entrées dans l'année        | 0    | 3    | 1    | 0    | 7    | <b>4</b>  |
| Nb pers sorties dans l'année        | 0    | 3    | 1    | 2    | 1    | <b>2</b>  |
| Nb de pers présentes au 31/12 N     | 32   | 32   | 32   | 30   | 36   | <b>38</b> |
| Nb de pers accompagnées sur l'année | 32   | 35   | 33   | 32   | 37   | <b>40</b> |

### Profil du public

Les dernières personnes admises sont plus jeunes, ce qui amène du mouvement au FAM, que ce soit du fait de leurs envies et projets, que du fait de leurs troubles avec lesquels elles apprennent encore à composer. La majorité des résidents du FAM a malgré tout plus de cinquante ans ce qui amène le FAM à devoir s'adapter au vieillissement de sa population.

### Description

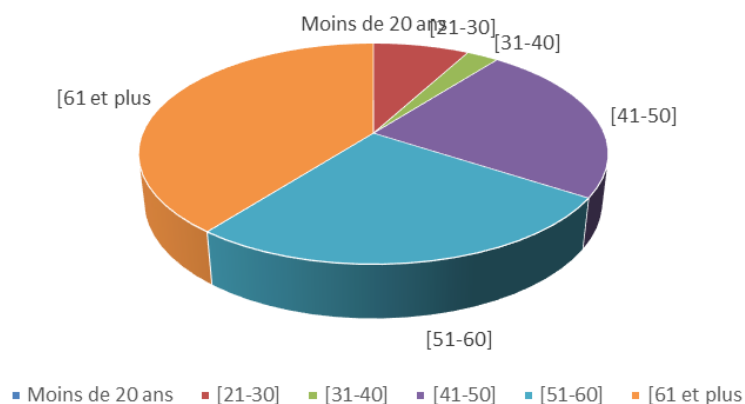
Au 31.12.2024, le FAM recense la présence de 14 femmes et de 24 hommes.



Au 31.12.2024 :

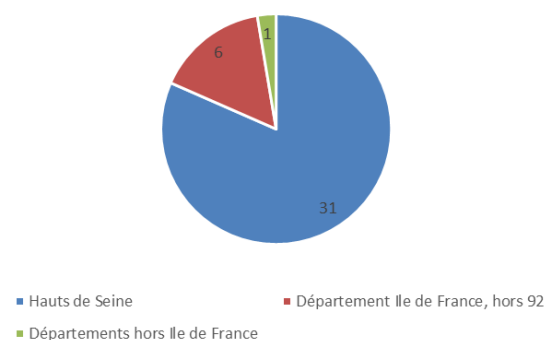
- Aucun résident a moins de 20 ans
- Trois d'entre eux ont entre 21 et 30 ans
- Un résident a entre 31 et 40 ans
- Neuf ont entre 41 et 50 ans.
- Dix ont entre 51 et 60 ans
- Quinze ont 61 ans et plus.

## Répartition par âge des personnes accompagnées



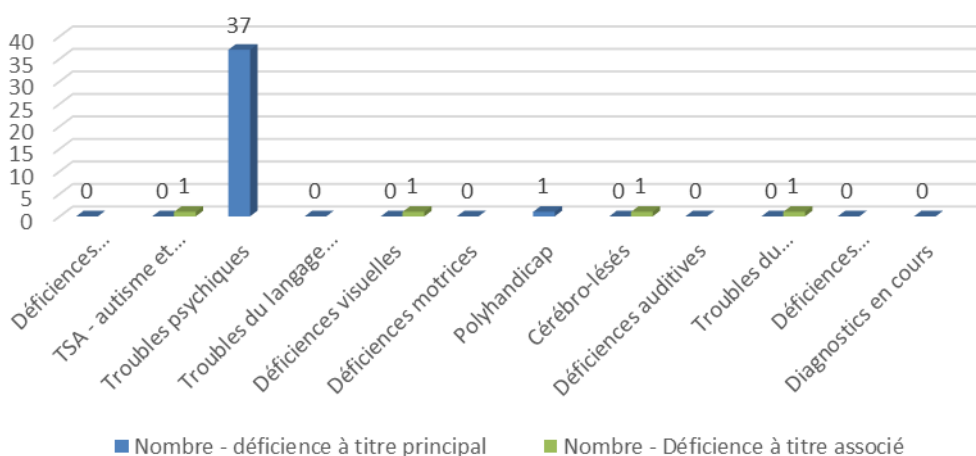
## Provenance géographique

Nombre sur l'ensemble des personnes présentes au 31/12



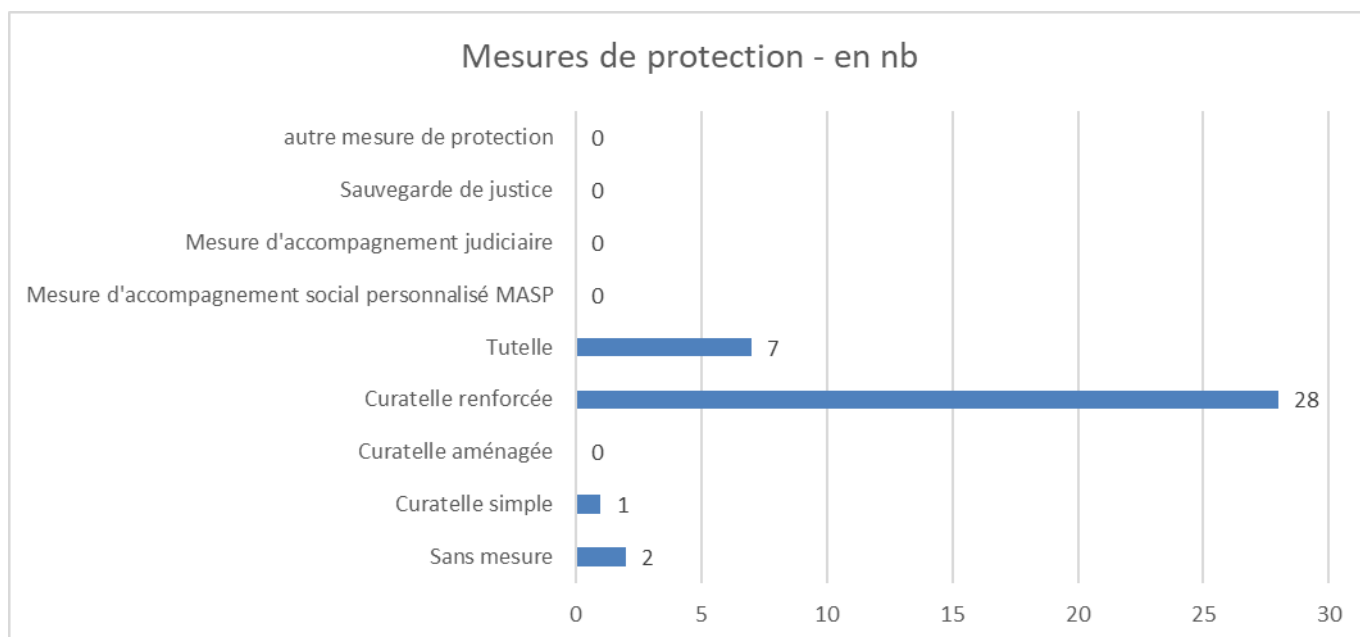
## Situation liée au handicap

### Répartition en fonction des types de déficience

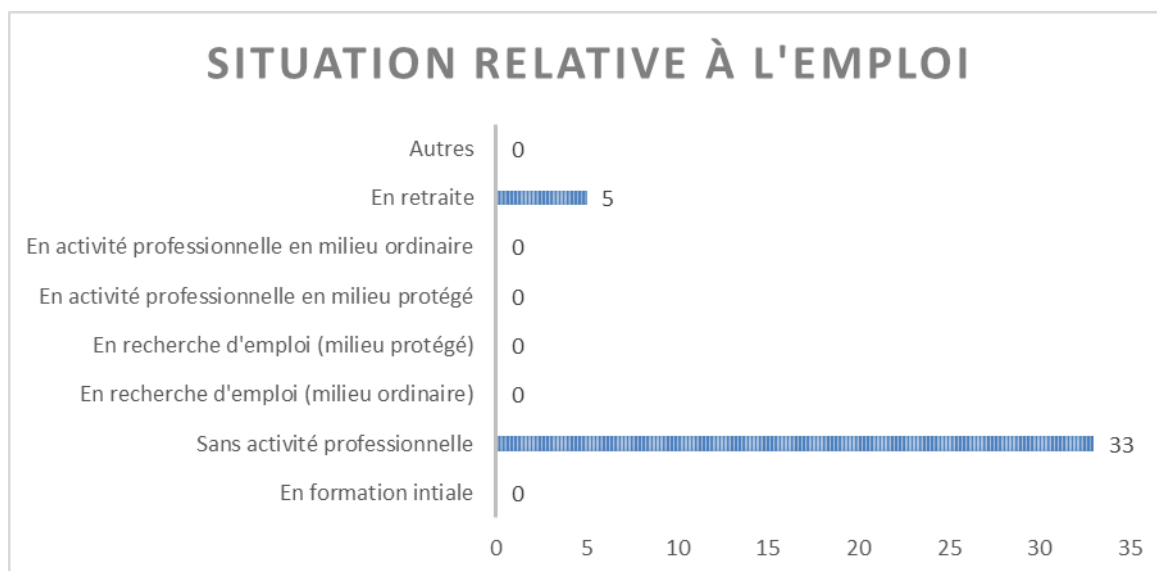




## Situation liée à la protection juridique



## Situation liée à l'activité et l'emploi



## Admissions

### Demandes d'admission

Les demandes d'admission sont reçues par mail, courrier ou directement dans ViaTrajectoire. Une vérification est toujours faite sur ViaTrajectoire afin de s'assurer de l'existence de la notification. Les actions menées par rapport aux candidatures reçues sont renseignées dans via trajectoire.

Au 31 décembre 2024, trois professionnels ont accès à ViaTrajectoire. Un gros travail est en cours sur son utilisation avec la formation de plusieurs professionnels (webinaires) et le montage d'un groupe de travail constitué de l'éducatrice spécialisée, des deux CESF, de l'assistante de direction, de la secrétaire administrative et médicale afin de gérer les notifications reçues et le mettre à jour.

Sur 51 demandes d'admission, nous avons été en mesure de faire une réponse à 15 d'entre elles. L'importante mise à jour du passif des demandes sur Via Trajectoire réaliser cette année devrait nous permettre de fortement améliorer ce taux de réponse.

| ADMISSIONS DANS L'ANNEE                                                                                           |        |                                              |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|----------------------------------------------|
| Admissions au cours de l'année                                                                                    | Nombre | Taux d'admission                             |
| Demandes d'admission                                                                                              | 51     | 10,26 %                                      |
| réponses à la demande d'admission                                                                                 | 15     |                                              |
| Entrée dans le processus d'admission (formalisée par un premier RDV entraînant l'inscription dans la file active) | 8      | 2.2 Taux de réponse aux demandes d'admission |
| Nb d'Admissions réalisées (signature d'un DIPEC ou contrat de séjour)                                             | 4      |                                              |
| Nombre d'admissions dans le cadre d'un GOS                                                                        | 0      |                                              |
|                                                                                                                   |        | 29,41 %                                      |

|                                                                          |
|--------------------------------------------------------------------------|
| <b>2.2 Taux de remplissage dans SI des places vacantes en temps réel</b> |
| 100,00%                                                                  |

Sur ces 15 personnes, 8 d'entre elles sont entrées dans le processus d'admission et 4 d'entre elles ont intégré le FAM. Nous avons refusé 4 candidatures de personnes ayant des besoins médicaux trop importants par rapport à ce que nous sommes en mesure de fournir actuellement étant donné les difficultés de recrutement sur le pôle soin. Deux personnes nous ont demandé des courriers de refus afin de pouvoir prétendre à d'autres établissements qu'elles visaient. Une personne a eu un comportement violent le jour-même de son admission prévue et nous avons donc mis fin à son parcours d'admission.

| Motifs des non-admissions en 2024                            | Nombre | 6.3 Taux de refus d'admission |
|--------------------------------------------------------------|--------|-------------------------------|
| Refus exprimé par la personne                                | 2      | 7,84%                         |
| Pas de suites données par la personne                        | 2      |                               |
| Troubles jugés incompatibles avec la prise en charge offerte | 4      |                               |
| Etat de santé                                                | 0      |                               |
| Non adéquation de l'orientation                              | 0      |                               |
| Non-conformité avec l'agrément                               | 0      |                               |
| Saturation du service                                        | 0      |                               |
| Autres                                                       | 3      |                               |

## Provenance

Sur les 4 résidents admis au cours de l'année 2024, tous venaient du département des Hauts de Seine soit un taux de rotation de 100%. Au 31/12/2024, seul un résident sur les 39 au FAM ne dispose pas de son domicile de secours en Ile de France.

| Lieux géographiques de provenance de la personne | Nombre sur l'ensemble des personnes présentes au 31/12 | Nombre sur les personnes admises au cours de l'année |
|--------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|
| Hauts de Seine                                   | 31                                                     | 4                                                    |
| Département Ile de France, hors 92               | 6                                                      | 0                                                    |
| Départements hors Ile de France                  | 1                                                      | 0                                                    |
| <b>Total</b>                                     | <b>38</b>                                              | <b>4</b>                                             |

## 6.2 Taux de résidents 92 accueillis dans l'établissement

81,58%

## 6.2 Taux de rotation des résidents du 92

100%

| Provenance des personnes accompagnées | Nombre    |
|---------------------------------------|-----------|
| Domicile ou milieu ordinaire          | 20        |
| établissement de santé                | 9         |
| établissement médico-social           | 11        |
| non connue                            | 0         |
| <b>Total</b>                          | <b>40</b> |

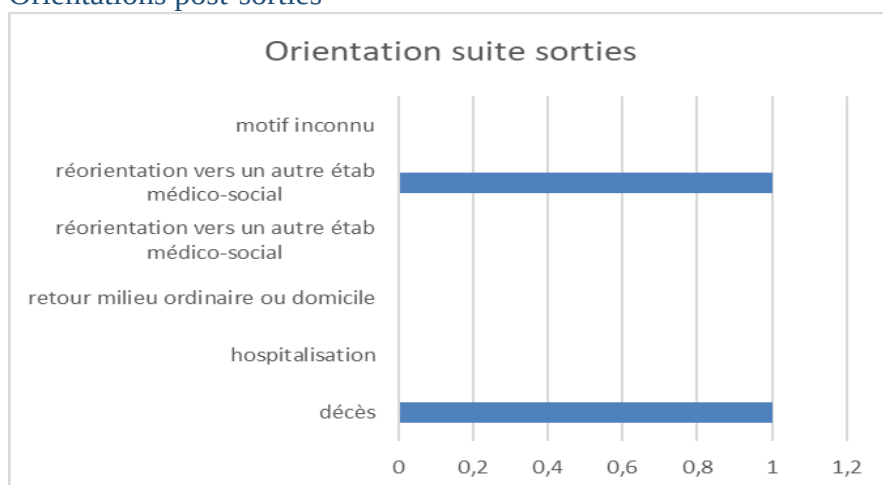
## Sorties

|                                       |   |
|---------------------------------------|---|
| Nombre de sorties au cours de l'année | 2 |
|---------------------------------------|---|

## Motifs de sortie

| Nombre de fins d'accompagnement de l'année par motif (Toutes les fins d'accompagnement interviennent après avis de la CDAPH.) | Nombre   |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| Projet abouti-objectifs atteints                                                                                              |          |
| A la demande de la personne                                                                                                   |          |
| A la demande de la structure (non adhésion, rupture, absence..)                                                               |          |
| Raisons majeures => <b>Décès</b>                                                                                              | 1        |
| Etat de santé                                                                                                                 |          |
| Réorientation => <b>sortie vers un EHPAD</b>                                                                                  | 1        |
| Autre                                                                                                                         |          |
| <b>Total</b>                                                                                                                  | <b>2</b> |

## Orientations post-sorties



## Accompagnement

Depuis 2020, espérance hauts de seine est engagée dans une démarche d'orientation de ses pratiques au regard du paradigme du Rétablissement en santé mentale.

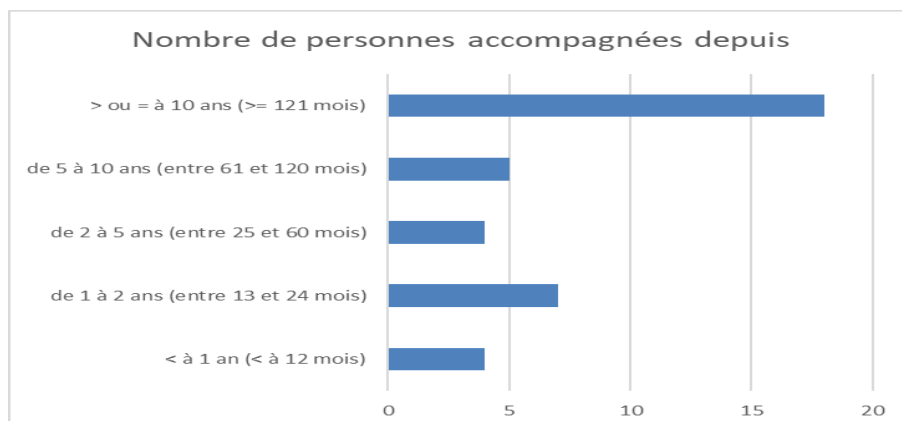
Ce virage est mené chez ehs de façon holistique, par un accompagnement de l'ensemble de ses équipes vers un changement de pratiques et de postures professionnelles et managériales. Ce virage est également mené de façon collaborative et inclusive, en invitant de façon large et ouverte les personnes accompagnées, leurs proches et les partenaires à participer à notre cheminement. Le soutien au déploiement de l'approche rétablissement se fonde sur un processus d'apprentissage continue, des démarches réflexives et éthiques, et une politique de promotion de l'autodétermination et de l'innovation, portés en chaque structure.

2024 marque la troisième année complète de mise en mouvement et d'expérimentations, parfois hésitantes mais fécondes, où les postures se sont déplacées, où les repères se sont redessinés. Cette phase d'exploration a été traversée avec créativité et exigence. Elle a permis d'ancrer de nouvelles pratiques, plus souples, plus partenariales, plus ajustées aux trajectoires singulières de chacune des personnes accompagnées. Des évolutions concrètes ont pris forme dans les établissements et services : implication renforcée des personnes accompagnées dans les décisions qui les concernent (co-rédaction des projets personnalisé ; rythme, objets, et moyens de suivi du projets), ajustement des pratiques quotidiennes au service de l'autodétermination, flexibilité de fonctionnement des étapes du parcours d'accompagnement et notamment des modalités d'admission, participation active des personnes accompagnées à la vie des services, reconnaissance du rôle de pairs dans les dynamiques de service, intégration continue des référents qualité pairs dans les démarches Qualité et au sein du COPIL Qualité... (exemples tirés de l'enquête « Catalogue des Transformations », 2024).

Forte de ces fondations, l'association se prépare pour 2025 à une nouvelle phase : celle de la consolidation. Il s'agit désormais d'ancrer nos avancées, de les pérenniser et d'en affiner les contours. Pour qu'elles puissent constituer le socle d'une offre de service solide et partagée à travers toute l'association.

Mais 2024 marque également une prise de considération décisive : nos évolutions ne peuvent se limiter à la seule sphère de l'accompagnement. Si nos pratiques et postures évoluent, notre gouvernance doit suivre le même mouvement. Il s'agit de mettre en cohérence notre cadre organisationnel et managérial pour qu'il soit, lui aussi, au service de l'émancipation, de la participation et de la coopération. Cette réflexion, amorcée cette année, ouvre une étape structurante pour 2025 : après avoir appris à accompagner autrement, nous apprendrons à nous organiser autrement. Pour que les principes qui guident notre rapport aux personnes accompagnées irriguent aussi l'organisation elle-même : nos manières de travailler, de décider, de construire ensemble.

### Durée d'accompagnement



## Types d'accompagnement

Dans le cadre du déploiement de l'approche du rétablissement, une réflexion continue sur les pratiques professionnelles est menée par l'équipe pluridisciplinaire et avec les personnes accompagnées.

### L'accompagnement dans les actes de la vie quotidienne

Les différents moments de la journée au FAM sont historiquement rythmés par des accompagnements systématisés (lever, hygiène, prise de traitements, petits déjeuners, accompagnement à l'entretien des espaces privés, repas, activités). Ils mobilisaient une large part des journées des résidents et permettaient peu d'adaptation à la singularité des besoins de chacun. Aujourd'hui, chaque accompagnement aux actes de la vie quotidienne est interrogé au regard de la demande exprimée et du projet personnalisé de la personne.

Expliquer, montrer, « *faire avec* » sont des actes quotidiens. Ils représentent autant d'espaces propices à l'écoute et à l'expression. L'ensemble de l'équipe du FAM porte une attention toute particulière à créer un environnement capacitant, propice au développement de compétences liées à la vie courante. Chaque résident bénéficie d'un accompagnement qui varie en fonction de ses capacités et ambitions, ainsi les professionnels adoptent une pratique différente en fonction des besoins de chacun. Le FAM soutient le self-Aid le self-Care, ainsi que l'entraide entre résidents, tout en maintenant un suivi proximal, sécurisant pour tous.

### Accompagnements réalisés par la psychologue

- Entretiens individuels ponctuels : gestion des émotions, soutien à l'autodétermination, psychoéducation
- Psychothérapie TCC : symptômes anxieux et dépressifs, estime de soi, symptômes positifs et négatifs des psychoses, troubles de l'usage de substance, TOC, troubles du comportement alimentaire, affirmation de soi
- Groupe de parole : psychoéducation (pathologies et troubles, traitements pharmacologiques), cognition sociale, habiletés sociales, affirmation de soi ...
- Atelier mémoire : stimulation cognitive et lien social

| Nombre d'actes par type d'ETP –<br>PRESTATIONS DIRECTES AU SENS DE SERAFIN                                                            | ETP socio-<br>éducatifs | ETP<br>paramédicaux | ETP<br>psychologue | Total      |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|---------------------|--------------------|------------|
| Entretiens téléphoniques qui s'apparentent aux entretiens en vis-à-vis                                                                | 33                      | 54                  | 11                 | 98         |
| Entretiens au bureau                                                                                                                  | 48                      | 16                  | 83                 | 147        |
| Accompagnements de la personne à l'extérieur avec un objectif d'autonomisation (accompagnement dans les transports, pour les courses) | 16                      | 4                   | 0                  | 20         |
| RDV partenaires <u>avec</u> la personne                                                                                               | 54                      | 46                  | 0                  | 100        |
| RDV partenaires en lien avec la personne accompagnée ( <u>hors</u> présence de la personne)                                           | 2                       | 0                   | 1                  | 3          |
| Réunions de synthèse                                                                                                                  | 9                       | 5                   | 0                  | 14         |
| <b>Total</b>                                                                                                                          | <b>162</b>              | <b>125</b>          | <b>95</b>          | <b>382</b> |

Les données ci-dessus sont extraites de notre outil informatique d'accompagnement, de transmission et de planification Mediateam (logiciel du DUI). Elles restent encore partielles et manquent de précision car tous les professionnels ne maîtrisent pas encore parfaitement son utilisation et que les pratiques de saisies divergent. Un travail est en cours par un groupe de référents pour travailler à une utilisation plus uniforme et précise de l'outil.

## Thèmes d'accompagnement

| Types d'activités collectives ou individuelles au cours de l'année | Nombre pers | Séances |
|--------------------------------------------------------------------|-------------|---------|
| Ateliers créatifs                                                  | 105         | 28      |
| Sorties loisirs                                                    | 40          | 24      |
| Actions de mesures de dépistages du vieillissement                 | 0           | 0       |

|                                                                                                   |    |    |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|----|----|
| Actions de prévention - accès aux soins                                                           | 1  | 1  |
| Actions d'un bilan de soin                                                                        |    |    |
| Actions d'un contrôle médical - suivi somatique                                                   | 57 | 15 |
| Mesures de dépistage bucco-dentaire dans les 6 mois de l'admission                                | 0  | 0  |
| Suivi de l'état bucco-dentaire                                                                    | 10 | 5  |
| sensibilisation relative à la vie affective et sexuelle incluant des actions soins gynécologiques | 5  | 5  |
| suivi somatique                                                                                   | 94 | 38 |

### Ouverture de la salle Snoezelen :

Grace au financement de Crédits non reconductibles 2024 accordés par l'ARS, une salle Snoezelen a été agencée. Elle a ouvert le 5 novembre 2024. Le montage des meubles et l'agencement de la pièce ont été réalisés avec l'aide de trois résidents.

La salle comprend du matériel permettant une stimulation sensorielle et un apaisement : un fauteuil relax massant, une boîte de méditation guidée Morphée, des objets à manipuler/fidgets (balles texturées, sabliers, jeux sensoriels), du matériel sonore (lecteur CD et CD de relaxation, veilleuse bruits blancs), du matériel visuel (projecteur ciel étoilé, lune lumineuse), un diffuseur d'huiles essentielles, une couverture lestée, un plaid, du matériel d'automassage.

La salle est utilisée pour des temps de relaxation animés par les professionnels du FAM et la psychomotricienne. Elle peut être mobilisée sans la présence des professionnels pour les résidents qui le souhaitent. Entre 1 et 3 résidents l'utilisent chaque semaine. La salle est également utilisée par les professionnels pour des temps de pause/détente.

### Groupe de parole :

Un groupe de parole se tient chaque semaine. A la demande des résidents, un professionnel assure la co-animation de ce temps.

### Atelier mémoire :

La psychologue anime chaque semaine un atelier mémoire. Entre 5 et 12 résidents participent à chaque séance. Sont utilisés pendant ces ateliers différents supports (jeux de société, exercices sur feuille, exercices projetés sur la télévision) afin de stimuler le lien social et les fonctions cognitives (mémoire de travail, mémoire épisodique, mémoire sémantique et fonctions exécutives principalement).

### Interventions d'une intervenante psychomotricienne

Les séances viennent en complément des animations proposées au sein du FAM et contribuent au développement personnel des résidents. Bénédicte, l'intervenante, vient les mercredis et les jeudis matins pour des séances de trois heures. **En 2024, 158 heures, soit 52 séances ont été réalisées.**

### Interventions d'une intervenante en danse et sport adapté :

Les résidents souhaitent depuis plusieurs années bénéficier de séances de sport et danse adaptées. Ces séances viennent en complément des animations proposées au sein du FAM et contribuent au développement personnel des résidents. L'intervenante, Virginie, vient deux fois par semaine, les mardis matins et les jeudis après-midi pour des séances de deux heures. **En 2024, 264 heures, soit 132 séances ont eu lieu.**

### Interventions en musicothérapie :

Ces interventions ont pour objectifs de :

- Développer le bien-être, l'expression et la confiance en soi
- Créer un environnement de bienveillance, d'écoute profonde
- Faciliter la détente et la relaxation par la voix et les instruments

- Découvrir sa sensorialité et ressenti de nouvelles sensations apaisantes et enveloppantes
- Favoriser et encourager l'expression, l'improvisation
- Encourager, créer et développer les interactions

L'intervenante, Marion, vient les lundis après-midi pour des séances de 2h. **En 2024, 84 heures, soit 42 séances**

#### Interventions d'un kinésithérapeute :

Ce dernier est passé **170 heures** au FAM en 2024.

#### Intervention d'une podologue :

Cette dernière vient une fois par mois les vendredis matins. Entre 5 et 10 résidents s'inscrivent chaque mois pour la voir.

## Projets d'accompagnement personnalisé

Outil de la loi 2002-2, le projet d'accompagnement personnalisé est le support de suivi du projet de la personne accompagnée. Compte tenu du déploiement de l'approche par le rétablissement, la modalité de préparation du PAP a été totalement revue.

Depuis janvier 2022, les professionnels utilisent de nouvelles modalités d'écriture du projet : la personne, accompagnée de son référent définit elle-même son projet en partant d'une feuille blanche et d'outils d'auto-support. Une fois les objectifs et moyens définis, c'est la personne qui présente elle-même son projet à l'équipe et surtout ses besoins d'accompagnement qu'elle identifie pour elle-même.

En 2024, le taux de renouvellement des projets d'accompagnement personnalisé a été de 68,42%. Cette baisse du taux de renouvellement est notamment due à l'important absentéisme en fin d'année dans l'équipe, ce qui n'a pas permis de mener à bien l'ensemble des renouvellements prévus. Nous identifions également la perte de sens du rôle de référent en tant que chargé de veiller à ces renouvellements réguliers.

La procédure concernant les PAP est en cours de mise à jour par un groupe de travail. Cette mise à jour comprend notamment le changement d'outil avec l'utilisation exclusive de Mediateam pour l'élaboration et le suivi des PAP, ainsi qu'un travail sur le rôle des référents. La boîte à outil est également en cours d'actualisation avec des tutoriels permettant une meilleure appropriation de ces outils et de la procédure PAP.

## Activités & Séjours extérieurs

Les activités sont programmées à partir de la liste des envies élaborée avec les résidents au cours de 3 réunions





Les activités sont proposées selon 2 modalités :

**Activités récurrentes** toutes les semaines au sein du FAM

| PLANNING PREVISIONNEL DES ACTIVITÉS FIXES |     |                                                  |                                                  |                                                              |                                                  |                                                  |                                                  |                    |  |
|-------------------------------------------|-----|--------------------------------------------------|--------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|--------------------------------------------------|--------------------------------------------------|--------------------|--|
|                                           |     | Lundi                                            | Mardi                                            | Mercredi                                                     | Jeudi                                            | Vendredi                                         | Samedi                                           | Dimanche           |  |
| Matin                                     | 8h  | Petit-déjeuner                                   |                                                  |                                                              |                                                  |                                                  |                                                  |                    |  |
|                                           | 9h  | KINÉ                                             | SPORT                                            | PSYCHOMOTRICITÉ                                              | PSYCHOMOTRICITÉ<br>THÉÂTRE                       | KINÉ                                             | GRUPE DE PAROLES                                 | PÉDICURE (1*/mois) |  |
|                                           | 10h |                                                  |                                                  |                                                              |                                                  |                                                  |                                                  |                    |  |
|                                           | 11h |                                                  |                                                  |                                                              |                                                  |                                                  |                                                  |                    |  |
| MIDI                                      | 12h | Déjeuner                                         | Déjeuner                                         | Déjeuner                                                     | Déjeuner                                         | Déjeuner                                         |                                                  |                    |  |
|                                           | 13h |                                                  |                                                  |                                                              |                                                  |                                                  |                                                  |                    |  |
| Après-midi                                | 14h | MUSIQUE<br>CHANT                                 | DANSE                                            | ATELIER<br>A DÉF CHAQUE SEMAINE<br>EN CO-GESTION             | SPORT                                            | ATELIER<br>A DÉF CHAQUE SEMAINE<br>EN CO-GESTION | ATELIER<br>A DÉF CHAQUE SEMAINE<br>EN CO-GESTION | SORTIE             |  |
|                                           | 15h |                                                  |                                                  |                                                              |                                                  |                                                  |                                                  |                    |  |
|                                           | 16h | Gouter                                           |                                                  | RÉUNION DES RÉSIDENTS<br><small>1er mercredi du mois</small> | Gouter                                           |                                                  |                                                  |                    |  |
|                                           | 17h | ATELIER<br>A DÉF CHAQUE SEMAINE<br>EN CO-GESTION | ATELIER<br>A DÉF CHAQUE SEMAINE<br>EN CO-GESTION | ATELIER<br>A DÉF CHAQUE SEMAINE<br>EN CO-GESTION             | ATELIER<br>A DÉF CHAQUE SEMAINE<br>EN CO-GESTION | ATELIER<br>A DÉF CHAQUE SEMAINE<br>EN CO-GESTION | ATELIER<br>A DÉF CHAQUE SEMAINE<br>EN CO-GESTION |                    |  |
|                                           | 18h |                                                  |                                                  |                                                              |                                                  |                                                  |                                                  |                    |  |
| SOIRÉE                                    | 19h | Dîner                                            |                                                  |                                                              |                                                  |                                                  |                                                  |                    |  |
|                                           | 20h | Thé                                              |                                                  |                                                              |                                                  |                                                  |                                                  |                    |  |

**Activités extérieures** définies avec les résidents au cours de 3 réunions dans l'année (voir la liste des envies). Les séjours extérieurs en 2024 :

- Center parc village nature en mai : 5 résidents
- Mer Pornic en juin : 6 résidents
- Center parc village nature en octobre : 5 résidents
- Marché de Noël Colmar en novembre : 3 résidents

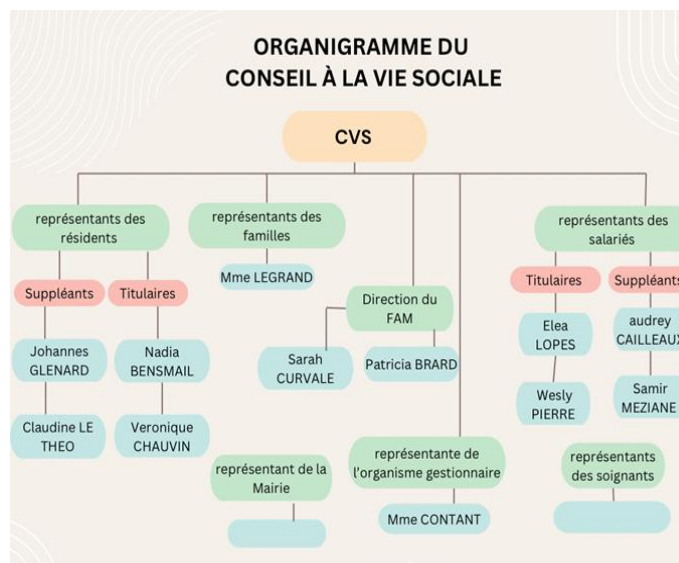
Toute l'année a également des **sorties ponctuelles** ont été organisées à partir de la liste des envies des résidents (piscine, musée Grévin, au cinéma, ou encore au restaurant).

## Liens avec les familles et proches

Trois CVS ont été organisés en 2024 : en mai, octobre et décembre.

Y sont fait des points concernant les ressources humaines au FAM, les travaux et la logistique, la démarche qualité, les admissions et départs des résidents, ainsi que la vie quotidienne.

En 2024, la galette a réuni au sein du FAM les résidents, leurs proches et les salariés.





## Équipes & organisation du travail

### Équipes

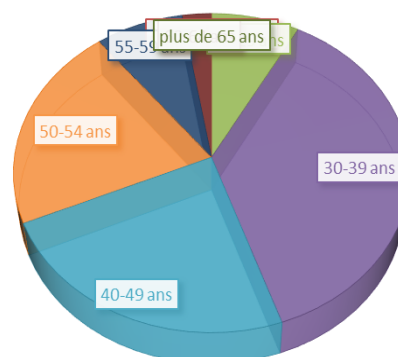
#### Fonction

| Ressources humaines                          | Nombre total d'ETP prévus au BP | Nombre total d'ETP réalisés proratisés sur l'année |
|----------------------------------------------|---------------------------------|----------------------------------------------------|
| Directeur (hors médecin directeur technique) | 1                               | 1                                                  |
| Chef de service                              | 1                               | 1                                                  |
| Cadre coordonnateur – Directrice du soin     | 1                               | 0,23                                               |
| Assistant de direction                       | 1                               | 1                                                  |
| Comptable                                    | 0                               | 0                                                  |
| Personnel d'entretien                        | 5,17                            | 4,79                                               |
| Autre personnel administratif                | 0                               | 0,97                                               |
| Psychiatre                                   | 1                               | 0                                                  |
| Autre médecin                                | 0,7                             | 0                                                  |
| Psychologue                                  | 1                               | 0,35                                               |
| Psychomotricien                              |                                 | Intervenant extérieur                              |
| Kinésithérapeute                             |                                 | Intervenant extérieur                              |
| Podologue                                    |                                 | Intervenant extérieur                              |
| Educateur spécialisé                         | 1                               | 0,81                                               |
| Moniteur éducateur                           | 3                               | 2,16                                               |
| Aide médico-psychologique                    | 6,17                            | 6,98                                               |
| Educateur sportif                            |                                 | Intervenant extérieur                              |
| Infirmier                                    | 3                               | 1,92                                               |
| Aide-soignant                                | 8,07                            | 7,64                                               |
| CESF                                         | 2                               | 2                                                  |
| Assistant social                             |                                 | 0,12                                               |
| Autre personnel médical ou MS                | 1                               | 0                                                  |
| Autre                                        | 6,51                            | 5,8                                                |
| <b>Total</b>                                 | <b>41,62</b>                    | <b>36,77</b>                                       |
| <b>Total SOINS</b>                           | <b>13,77</b>                    | <b>9,91</b>                                        |
| <b>Total MEDICO-EDUCATIF</b>                 | <b>18,68</b>                    | <b>17,87</b>                                       |

#### Pyramide des âges

- Aucun salarié n'a moins de 20 ans.
- Trois ont entre 20 et 29 ans.
- Quatorze ont entre 30 et 39 ans.
- Neuf ont entre 40 et 49 ans.
- Huit ont entre 50 et 54 ans.
- Trois ont entre 55 et 59 ans.
- Un a entre 60 et 64 ans.
- Aucun salarié n'a 65 ans ou plus.

#### RÉPARTITION SALARIÉS / TRANCHES D'ÂGE



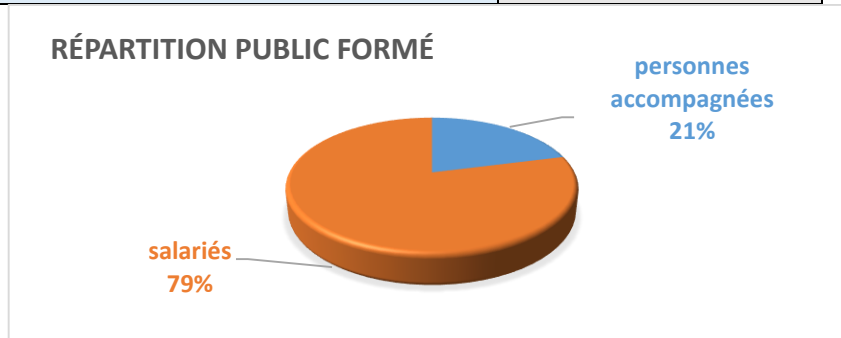
## Formation des équipes

**espérance hauts de seine** a fait le choix en 2024 de proposer à l'ensemble de ses établissements et services un plan de développement des compétences en adéquation avec les besoins exprimés par les salariés à la suite des entretiens professionnels et l'orientation *Rétablissement, autour des 3 axes suivants* :

- Accompagner l'orientation rétablissement d'ehs
- Répondre aux besoins identifiés de notre public
- Répondre aux attentes et besoins des salariés d'ehs

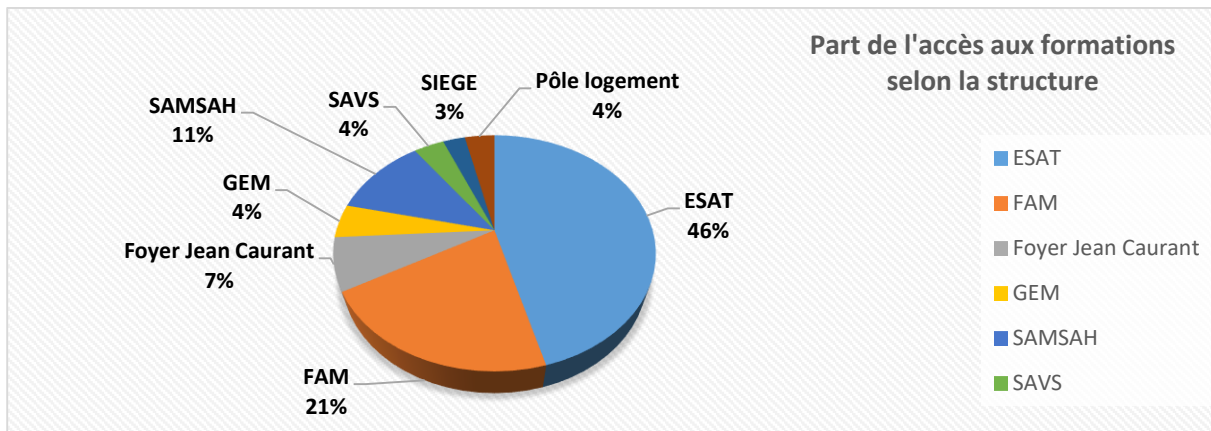
Ehs a agi dans les domaines suivants pour la formation de ses équipes et personnes accompagnées

| Type                 | 2024<br>Nb d'heures | 2024<br>Nb de personnes | 2022<br>Nb d'heures | 2022<br>Nb de pers |
|----------------------|---------------------|-------------------------|---------------------|--------------------|
| Certification        | 1 974,0             | 4,0                     | 2 099               | 4                  |
| Colloque             | 245,0               | 29,0                    | 0                   | 0                  |
| Formation            | 2 991,0             | 159,0                   | 2 676               | 134                |
| Sécurité incendie    | 133,5               | 89,0                    | 161,5               | 108                |
| <b>Total général</b> | <b>5 343,5</b>      | <b>281,0</b>            | <b>4 036,5</b>      | <b>246</b>         |



En 2024, **222 salariés et 59 personnes accompagnées ont accédé à un temps de formation** au cours de l'année, pour un volume de 5 343 heures. Au 31/12/2024, **espérance hauts de seine** comptait 131 salariés. Ainsi, l'association a permis à chacun de ses collaborateurs d'accéder à près de 2 formations au cours de l'année (soit un taux de 169%).

| Structure            | Personne accompagnée | Salarié    | Total      |
|----------------------|----------------------|------------|------------|
| ESAT                 | 42                   | 47         | 89         |
| FAM                  |                      | 28         | 28         |
| Foyer Jean Caurant   | 4                    | 35         | 39         |
| GEM                  | 10                   | 14         | 24         |
| Pôle logement        |                      | 15         | 15         |
| SAMSAH               | 2                    | 53         | 55         |
| SAVS                 | 1                    | 17         | 18         |
| SIEGE                |                      | 13         | 13         |
| <b>Total général</b> | <b>59</b>            | <b>222</b> | <b>281</b> |



## Rotation du personnel

|                             |
|-----------------------------|
| <b>9.2 taux de rotation</b> |
| <b>60,53%</b>               |

## Vacances de postes

|                                              | Nombre |
|----------------------------------------------|--------|
| Nb ETP vacants                               | 4,85   |
| dont Nb ETP vacants fonction SOINS           | 3,86   |
| dont Nb ETP vacants fonction SOCIO-EDUCATIVE | 0,81   |

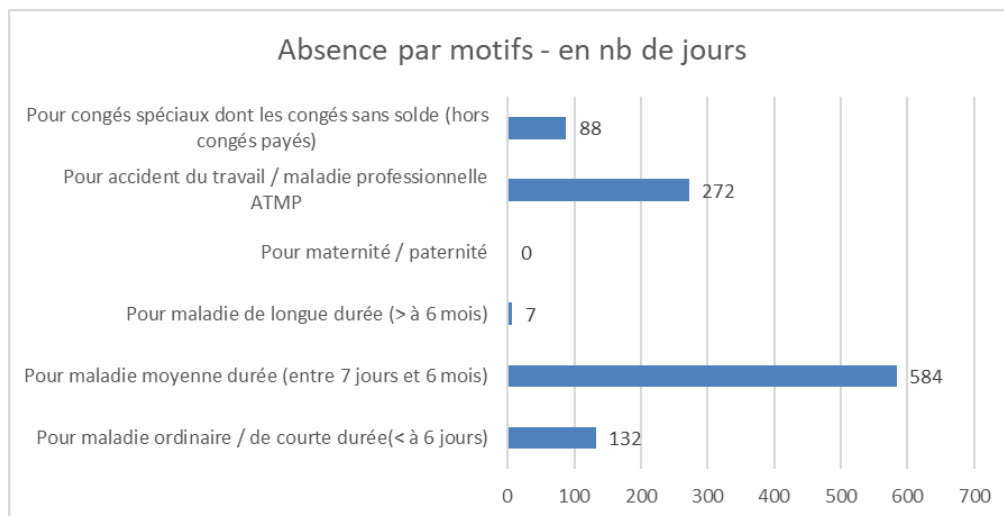
  

|                                 |               |
|---------------------------------|---------------|
| <b>Taux d'ETP vacants</b>       | <b>12%</b>    |
| <b>Taux d'ETP SOINS vacants</b> | <b>28,03%</b> |
| <b>Taux d'ETP SOCIO vacants</b> | <b>4,34%</b>  |

## Absentéisme

| Absentéisme - hors formation        | Nombre | 9.2 taux d'absentéisme |
|-------------------------------------|--------|------------------------|
| Nb total jours calendaires absences | 1083   | <b>8,05%</b>           |
| Nb ETP réel au 31/12                | 36,77  |                        |
| Nb ETP *nb de jours ouverture       | 13458  |                        |

| Motif d'absence                                                     | Nb de jour | taux d'absentéisme |
|---------------------------------------------------------------------|------------|--------------------|
| Pour maladie ordinaire / de courte durée (< à 6 jours)              | 132        | 0,98%              |
| Pour maladie moyenne durée (entre 7 jours et 6 mois)                | 584        | 4,34%              |
| Pour maladie de longue durée (> à 6 mois)                           | 7          | 0,05%              |
| Pour maternité / paternité                                          | 0          | 0,00%              |
| Pour accident du travail / maladie professionnelle ATMP             | 272        | 2,02%              |
| Pour congés spéciaux dont les congés sans solde (hors congés payés) | 88         | 0,65%              |
| Nb de jours calendaires d'absence hors formation                    | 1083       | 8,05%              |



## Attractivité et fidélisation des salariés

En 2024, l'association a mené les actions suivantes dans le but d'améliorer son attractivité, sa visibilité et son impact pour recruter et fidéliser ses professionnels :

- **Création d'une vitrine moderne de communication recrutement ehs** - Welcome to the jungle (<https://www.welcometothejungle.com/fr/companies/ehs>), en lien avec notre page recrutement du nouveau site de l'association **ehs**, d'un site carrières et d'un nouvel outil de gestion des offres et des candidatures en « multiposting »
- **Renforcement de la visibilité de l'association sur les sites de recrutement**, notamment LinkedIn, par la mise en avant de l'implication d'ehs dans les événements forts de notre secteur (congrès Ré@b, Ateliers du rétablissement ...)
- **Processus de recrutement intégratif** : visite de sites, rencontre de personnes concernées et mettant l'accent sur l'orientation Rétablissement
- **Identification de mesures améliorant l'attractivité** : 3 réunions du groupe de travail « *Comment améliorer l'attractivité d'ehs ?* » intégrant des représentants de différents établissements : ESAT, Pôle Logement & Entraide, RH
- **Développement du télétravail** régulier ou occasionnel avec un travail en équipe par établissement.
- **Développement de l'accès à l'information et aux services proposés aux salariés** (assistance sociale, séances ostéopathie gratuites, ligne d'écoute et de soutien...)
- **Maintien des avantages salariaux, sociaux et en nature** mis en place entre 2022 et 2023.

## QUALITÉ - Démarche d'amélioration continue

### Pilotage de la démarche Qualité

**espérance hauts de seine** a poursuivi sa démarche d'évaluation continue de la qualité en 2024, en maintenant les actions suivantes :

- Un comité de pilotage constitué des trinômes qualité des structures, des cadres de l'association, de la direction générale et d'un administrateur : réunion ; 05/02/2024 + 11/0/2024 + 10/07/2024 + 18/12/2024
- Des indicateurs recueil des données – suivis des EI et EIG
- Plans d'amélioration continue de la qualité pour chaque service / établissement de l'association
- Rapports d'activités annuels intégrant les indicateurs Qualité

Par ailleurs, l'association a poursuivi la mise en œuvre d'auto-évaluation annuelle dans chaque service ou établissement, appuyée sur un trinôme de référents qualité (1 cadre, 1 salarié et 1 personne accompagnée). Les référents qualité ont été formé en 2023 aux méthodes d'évaluation et au logiciel Synaé. Une journée d'auto-formation a été conduite en juin 2024 pour réactiver les connaissances et partager les expériences d'auto-évaluation.

Enfin, l'association a construit son 1<sup>er</sup> catalogue des transformations : dans chaque structure, 2 à 3 réunions avec les équipes et personnes accompagnées ont été conduites, sur la base d'un questionnaire, pour identifier les pratiques et postures qui se sont transformées au cours des 3 dernières années. Les retours de ces échanges ont permis d'élaborer un catalogue des transformations en cours dans l'association et de mesurer au fil du temps les ajustements conduits. Le catalogue a été diffusé début 2025 à tous les salariés.

#### Au sein du FAM

En 2024, le trinôme-qualité est constitué d'un résident, une aide-soignante du pavillon ainsi que la cheffe de service. La directrice et la directrice Qualité – prévention du soin rejoignent également le copil qualité de l'association fin 2024. La procédure de déclaration et de traitement des EI est globalement respectée mais doit encore être mieux identifiée et appliquée.

### Mise en œuvre de l'auto-évaluation

Un groupe de travail a eu lieu mi-décembre 2024, pendant lequel le résident membre du trinôme qualité a interrogé des résidents sur le thème de la bientraitance et de l'accompagnement à la santé, en binômes avec la salariée membre du trinôme. Cette dernière a interviewé mi-décembre des salariés du pavillon et du FAM. Deux temps de travail ont été organisé avec les membres du Copilco (composé de l'assistante de direction, de la psychologue, d'une chargée de missions, de la cheffe de service, de la direction Qualité du pôle soins et de la directrice) pour la partie cadre (en décembre 2024).

Les résultats de l'autoévaluation devaient encore être saisi sur Synaé fin 2024 afin de pouvoir être restitué et analysé. Un calendrier prévisionnel viendra structurer les autoévaluations en 2025.

### Suivi de la surveillance et gestion des risques

- Plan bleu / gestion de crise / Plan de reprise et de continuité d'activité :

Le plan bleu a été actualisé en ce qui concerne les événements « neige, verglas, grand froid ». La continuité de l'actualisation est prévue pour 2025.

- Evénements indésirables dont graves → taux de traitement / type EI / type de réponse :

7 EI ont été remontés cette année, dont 2 graves. On recense notamment la chute de deux personnes et le décès d'un résident au FAM. Les autres EI concernent des agressions physiques d'un professionnel par une résidente, des insultes d'un professionnel par un résident, ainsi qu'une auto-agression d'une résidente sur elle-même.

Les EIG ont fait l'objet d'une déclaration au CD et à l'ARS.

Ces EI ont amenés :

- L'identification une nouvelle fois de l'importance de traiter la question du vieillissement au FAM, priorité 2025.
- L'achat d'un lève-personne pour faciliter les transferts
- La mise en place d'une formation sur la prévention et l'accompagnement des situations à risque de violence (contre soi et autrui)
- La nécessité d'élaborer une procédure en cas de décès afin que les professionnels présents et le cadre d'astreinte puisse gérer ces situations en ayant le plus de repères et de bonnes pratiques possibles (prévu en 2025)

- Recueil des plaintes et réclamations, des insatisfactions → taux de traitement :

Ce recueil se fait encore de façon très informelle et non tracé. Nous travaillerons à le formaliser en 2025.

- Bientraitance → Actions menées :

Il n'y a pas eu d'action spécifiquement centrée sur la question de la bientraitance en 2024.

- Document unique d'évaluation des risques professionnels → nb d'actions réalisées +nouvelles actions :

Le DUERP va être actualisé en 2025.

## Suivi de la mise en œuvre des droits des usagers

| Actualisation des outils Loi 2002-2                        | Date d'actualisation des outils | Validation associative | Date mise en application | Affichage obligatoire contrôlé le : |
|------------------------------------------------------------|---------------------------------|------------------------|--------------------------|-------------------------------------|
| Modèle DIPEC ou contrat de séjour                          | déc-23                          | OUI                    | déc-23                   |                                     |
| Modèle de projet individualisé                             | déc-23                          | OUI                    | déc-23                   |                                     |
| Projet d'établissement                                     | janv-24                         | OUI                    | janv-24                  | janv-24                             |
| Règlement de fonctionnement                                | déc-23                          | OUI                    | déc-23                   | déc-23                              |
| Livret d'accueil                                           | déc-23                          | OUI                    | déc-23                   | déc-23                              |
| Charte des droits et libertés                              | déc-23                          |                        | déc-23                   | déc-23                              |
| Liste des personnes qualifiées annexée au livret d'accueil | déc-23                          |                        | déc-23                   | déc-23                              |
| Liste des membres du Conseil de la vie sociale             | févr-24                         |                        | févr-24                  | févr-24                             |
| Document unique de délégation                              | sept-24                         | OUI                    | sept-24                  |                                     |

## Développement et amélioration des coopérations avec les partenaires

Le FAM a établi plusieurs conventions avec différents professionnels dans le but de proposer aux résidents un accès à différentes ressources en interne. C'est notamment le cas pour la musicothérapie, le sport, la danse, la psychomotricité en individuel et en groupe sous forme d'atelier théâtre, le kinésithérapeute et la pédicure.

Une convention a également été signée avec un cabinet infirmier libéral qui assure des passages quotidiens en l'absence de personnel infirmier et médecin.

L'ESAT Jean Caurant intervient au FAM en ce qui concerne la restauration. La signature d'une convention est en cours pour la mise en place d'un atelier pâtisserie avec les résidents pour la préparation du goûter du jeudi toutes les deux semaines.

Enfin, une convention a été signée avec le COMBS (club olympique multisport de Bagneux) ce qui permet à des résidents de bénéficier à des tarifs avantageux de différents cours de sport. Cette année une résidente est inscrite au yoga, un résident fait de la marche, une résidente a tenté le handball, et trois résidents sont inscrits à la salle de musculation.

## Plan d'amélioration continue de la qualité

| Titre de la sous-partie                             | Objectif                                                       | description                                                                                                 | étapes                                                                                                         |
|-----------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 4.2. Analyse des besoins des personnes accompagnées | 4.2.1. Formaliser les actions du référent vieillissement       | Définir son rôle et ses missions au sein de l'équipe.                                                       | ☐ Définir le périmètre d'action du Référent vieillissement                                                     |
|                                                     |                                                                | Créer un plan d'action vieillissement                                                                       | ☐ Créer un outil permettant de suivre l'évolution des besoins                                                  |
|                                                     |                                                                |                                                                                                             | ☐ Définir un plan d'action annuel en fonction des besoins relevés                                              |
|                                                     | 4.2.2. Sensibiliser l'ensemble de l'équipe au vieillissement   | Amener les équipes à mieux comprendre l'impact du vieillissement sur les besoins des personnes accompagnées | ☐ Prospecter afin de trouver une formation adaptée par rapport au public accueilli                             |
|                                                     |                                                                |                                                                                                             | ☐ Faire un calendrier de formation sur 2 à 3 ans                                                               |
|                                                     | 4.2.3. Renouveler le matériel de l'établissement               | Mettre en adéquation le matériel et les besoins                                                             | ☐ Investir dans du matériel pour la prévention des chutes                                                      |
|                                                     |                                                                |                                                                                                             | ☐ Renouveler le parc de lits médicalisés                                                                       |
|                                                     |                                                                |                                                                                                             | ☐ Créer un partenariat avec des professionnels paramédicaux pour être accompagner dans l'évolution du matériel |
|                                                     | 4.2.4. Développer un partenariat avec les EHPAD spécialisés    | Faciliter la réorientation d'une personne vers un établissement mieux adapté                                | ☐ Renforcer le partenariat existant avec la résidence LARMEROUX                                                |
|                                                     |                                                                |                                                                                                             | ☐ Développer un partenariat avec d'autres structures                                                           |
| 6.1. L'admission et l'accueil                       | 6.1.1. Faire évoluer la procédure d'admission et d'intégration | Mettre à jour l'application Via trajectoire                                                                 | ☐ Ouvrir les accès Via Trajectoire aux membre du comité de pilotage                                            |
|                                                     |                                                                |                                                                                                             | ☐ Faire le lien entre tous les dossiers reçus et les notifications d'orientations sur le site.                 |
|                                                     |                                                                |                                                                                                             | ☐ Mettre à jour le statut des dossiers.                                                                        |
|                                                     |                                                                | Améliorer les outils utilisés pour le suivi des candidatures                                                | ☐ Créer sur le serveur FAM un dossier admissions accessible à tous les membres du comité de pilotage           |
|                                                     |                                                                |                                                                                                             | ☐ Demander la création d'une adresse mail unique pour toutes les demandes d'admission                          |
|                                                     |                                                                |                                                                                                             | ☐ Mettre à jour l'outil interne de suivi des candidatures                                                      |

|                                                |                                                                                                   |                                                                                                          |                                                                                                                            |
|------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                |                                                                                                   | Ecriture du processus d'admission                                                                        | ☐ Formaliser les critères d'inclusion et les communiquer de manière claire                                                 |
|                                                |                                                                                                   |                                                                                                          | ☐ Elaborer le nouveau processus d'admission                                                                                |
|                                                |                                                                                                   |                                                                                                          | ☐ Créer les documents de communication pré admission                                                                       |
|                                                |                                                                                                   | Améliorer l'intégration grâce à la paire aidance                                                         | ☐ Communiquer auprès des résidents en réunion                                                                              |
|                                                |                                                                                                   |                                                                                                          | ☐ Former un groupe de travail mixte pour 2 à 4 séances de travail                                                          |
|                                                |                                                                                                   |                                                                                                          | ☐ Intégrer la procédure rédigée à la procédure d'admission générale                                                        |
| 6.2. Binôme de référents                       | 6.2.1.Consolider les missions du binôme de référents                                              | Renforcer l'action existante                                                                             | ☐ Formaliser les rencontres bimensuelles                                                                                   |
|                                                |                                                                                                   |                                                                                                          | ☐ Déterminer avec les personnes accompagnées la fréquence des rencontres                                                   |
|                                                |                                                                                                   | Favoriser la communication des actions en cours à l'ensemble de l'équipe.                                | ☐ Déterminer l'outil le plus approprier pour la diffusion du projet                                                        |
|                                                |                                                                                                   |                                                                                                          | ☐ Déterminer les modalités de rédaction et de consultation                                                                 |
| 6.3.Elaboration et suivi du PAP                | 6.3.1.Améliorer l'adéquation entre les outils utilisés et les besoins des personnes accompagnées. | Affiner les outils du carnet de bord.                                                                    | ☐ Interroger les personnes pour avoir un retour sur l'utilisation des outils de bords                                      |
|                                                |                                                                                                   |                                                                                                          | ☐ Proposer aux résidents un groupe de travail autour des outils existants pour les modifier ou intégrer de nouveaux outils |
| 6.4. Les domaines d'accompagnement             | 6.4.1 Améliorer l'adéquation entre les domaines d'accompagnements et les besoins des personnes.   | Vérifier la satisfaction des personnes quant par rapport aux domaines d'accompagnement                   | ☐ Créer un questionnaire court et accessible.                                                                              |
|                                                |                                                                                                   |                                                                                                          | ☐ Accompagner les personnes dans le remplissage du questionnaire.                                                          |
|                                                |                                                                                                   |                                                                                                          | ☐ Dépouiller le questionnaire et l'exploiter pour affiner les domaines d'accompagnement.                                   |
| 6.5. Les procédures de sortie et d'orientation | Améliorer le suivi des résidents sortant                                                          | Formaliser la procédure de suivi post sortie                                                             | ☐ Ecrire la procédure de sortie.                                                                                           |
|                                                |                                                                                                   |                                                                                                          | ☐ Créer une brochure accessible pour les personnes accompagnées sortantes et leurs proches                                 |
|                                                |                                                                                                   |                                                                                                          | ☐ Intégrer le suivi post sortie dans le logiciel de transmission (médiateam)                                               |
|                                                |                                                                                                   | Renforcer les partenariats avec les structures qui peuvent accompagner la personne après sa sortie       | ☐ Organiser des rencontres avec les partenaires                                                                            |
| 6.6. Le vivre ensemble                         | Favoriser la socialisation au sein du FAM et hors FAM                                             | Améliorer les outils de communication sur les activités et ateliers du FAM et sur des activités sociales | ☐ Créer un groupe de travail professionnels/ résidents pour créer l'outil de communication                                 |
|                                                |                                                                                                   |                                                                                                          | ☐ Partager cet outil pendant les réunions des résidents                                                                    |



|                                                    |                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                  |
|----------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                    |                                                                                         | culturelles de la ville de Bagneux                                                                                                                                                                               |                                                                                                                  |
|                                                    |                                                                                         | Poursuivre nos partenariats avec les acteurs socio-culturels de la ville de Bagneux                                                                                                                              | ☐ Continuer le partenariat avec le COMB                                                                          |
|                                                    |                                                                                         | Favoriser les échanges avec les personnes accompagnées des autres établissement et services de l'association ehs                                                                                                 | ☐ Relancer les échanges avec « Le plus petit cirque du monde »                                                   |
|                                                    |                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                  | ☐ Contacter les personnes clés des différents établissements et services                                         |
|                                                    |                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                  | ☐ Organiser des sorties mutualisées                                                                              |
|                                                    |                                                                                         | Favoriser les échanges entre résidents                                                                                                                                                                           | ☐ Ouvrir les évènements du FAM aux personnes accompagnées des autres établissement et services de l'association. |
| 6.7 Garantie des droits des personnes accompagnées | Garantir le fait que chaque résidents est informé de ces droits                         | Chaque résidents doit recevoir à son entrée au FAM une information éclairée                                                                                                                                      | ☐ Maintenir le groupe de parole                                                                                  |
|                                                    |                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                  | ☐ Mettre à jour la procédure d'entrée                                                                            |
|                                                    | Garantir que les professionnels respect ces droits                                      | Chaque professionnel doit être en mesure d'appliquer les droits des résidents ou de les leur communiquer                                                                                                         | ☐ Vérifier les documents d'entrée                                                                                |
|                                                    |                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                  | ☐ Vérifier si toutes les personnes accompagnée ont reçu l'information sur leur droits                            |
| 6.8.Expression individuelle                        | Améliorer le recueil des informations de contact à l'entrée                             | La personne accompagnée désigne une personne de confiance, un ou des contacts pour les situation urgentes, les personnes auxquelles elle souhaite communiquer les information concernant le FAM et l'association | ☐ Faire une relecture annuelle des document d'entrée                                                             |
|                                                    |                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                  | ☐ Former progressivement l'équipe via la formation « Droits des usagers » proposée par l'association ehs         |
|                                                    |                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                  | ☐ Mettre à jour les documents                                                                                    |
|                                                    | Mettre en place les Directives anticipées incitatives psychiatriques (DAiP)             | La personnes accompagnée définit les règles et le plan d'action à mettre en œuvre en cas de situation de crise                                                                                                   | ☐ Intégrer ces documents au dossier d'accueil de la personne                                                     |
|                                                    |                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                  | ☐ Mettre à jour les dossiers des personnes présentes afin d'y intégrer c'es documents                            |
|                                                    |                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                  | ☐ Proposer la formation DAiP en priorité au personnel du pole soin                                               |
| 6.9 Expression collective                          | S'assurer de temps de paroles entre les personnes accompagnée et l'ensemble de l'équipe | Avoir des temps d'expression communs afin que la gouvernance du FAM et l'accompagnement                                                                                                                          | ☐ Créer une fiche DAiP et accompagner les personnes pour la remplir                                              |
|                                                    |                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                  | ☐ Communiquer auprès des personnes et des professionnels sur l'intérêt de cette fiche DAiP                       |
|                                                    |                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                  | ☐ Maintenir des commissions mixtes qui existe déjà                                                               |
|                                                    |                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                  | ☐ Associer systématiquement les personnes accompagnées au groupes                                                |

|                                                                          |                                                                                                   |                                                                                                                                            |                                                                                                                    |
|--------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                          |                                                                                                   | au quotidien soit cohérent avec les aspiration des personnes accompagnées                                                                  | de travail qui concerne le FAM (ex : locaux, projets, travaux, procédures, etc)                                    |
| 6.10 Prévention et lutte contre les situations de risque de maltraitance | Les situations favorisant la survenance de maltraitance sont décelés à temps                      | Les personnes accompagnées se sentent libre de parler                                                                                      | ☐ Communiquer auprès des résidents sur ce qu'est la maltraitance au moins une fois par an                          |
|                                                                          |                                                                                                   |                                                                                                                                            | ☐ Présenter la procédure de signalement de la maltraitance dès l'entrée de la personne et au moins une fois par an |
|                                                                          |                                                                                                   |                                                                                                                                            | ☐ En cas de situation de maltraitance, expliquer aux personnes accompagnées les actions mises en places            |
|                                                                          |                                                                                                   | Les professionnels sont capable de prendre du recul sur leur pratique et d'identifier les conditions pouvant amener à de la maltraitance   | ☐ Former les professionnels à la prévention de la maltraitance                                                     |
|                                                                          |                                                                                                   |                                                                                                                                            | ☐ Continuer les ateliers réflexifs sur les pratiques professionnelles                                              |
|                                                                          |                                                                                                   |                                                                                                                                            | ☐ Rappeler la procédure de signalement de la maltraitance                                                          |
| 7.2. Coordination des interventions                                      | 7.2.1.                                                                                            | Valoriser le temps de réunion comme un apport                                                                                              | ☐ Réfléchir au sens commun des réunions                                                                            |
|                                                                          | Optimiser le temps des réunions                                                                   | essentiel et collaboratif                                                                                                                  | ☐ Former les équipes à l'animation de réunion et à la rédaction du compte rendu                                    |
|                                                                          | 7.2.2.                                                                                            | Former l'ensemble des salariés sur des formations en lien avec les valeurs du rétablissement, les RBPP et la réhabilitation psychosociale. | ☐ Créer un Codir élargi pour piloter la mise en œuvre du projet d'établissement                                    |
|                                                                          | Renforcer le sens commun du travail et la cohérence de la mise en œuvre du projet d'établissement | Favoriser l'accès et mise en œuvre des bonnes pratiques professionnelles                                                                   | ☐ Penser des journées associatives sur des thèmes                                                                  |
|                                                                          |                                                                                                   | Mieux intégrer les nouveaux collaborateurs                                                                                                 | ☐ Faire participer les personnes accompagnées au recrutement des nouveaux collaborateurs,                          |
|                                                                          |                                                                                                   |                                                                                                                                            | ☐ Identifier ce qui manque aux nouveaux salariés                                                                   |
|                                                                          |                                                                                                   |                                                                                                                                            | ☐ Réfléchir à un parcours du nouveau salarié                                                                       |
|                                                                          |                                                                                                   |                                                                                                                                            | ☐ Créer un livret d'accueil du salarié                                                                             |
|                                                                          | 7.2.3.Optimiser les temps de formation                                                            | Développer les compétences au profit de l'accompagnement ou du meilleur fonctionnement de la structure                                     |                                                                                                                    |
|                                                                          | 7.2.4. Renforcer la cohésion d'équipe et                                                          | Mettre en place un plan de bien-être au travail par                                                                                        | ☐ Définir un calendrier des réunions et des groupes de travail                                                     |

|                                          |                                                                                        |                                                                                                                             |                                                                                                                                  |
|------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                          | développer la qualité de vie au travail                                                | sous équipe et de manière globale                                                                                           |                                                                                                                                  |
|                                          | Fidéliser les salariés                                                                 |                                                                                                                             | ☐ Proposer des actions visant à augmenter le bien-être au travail                                                                |
|                                          | 7.2.5.                                                                                 | Favoriser le travail collaboratif                                                                                           | ☐ Employer le style conversationnel lors de l'entretien motivationnel avec les salariés                                          |
|                                          | Développer des pratiques managériales rétablissement                                   | Introduire plus d'autogestion dans l'organisation des activités et dans la vie des résidents                                |                                                                                                                                  |
|                                          | 7.2.6. Avoir un projet d'établissement vivant et actualisé                             | Faire une mise à jour par thème du projet d'établissement pour en faire un outil de management participatif et opérationnel | ☐ Identifier les thèmes à traiter en priorité                                                                                    |
| 7.3. Travail en partenariat et en réseau | 7.3.1. Renforcer les liens avec les autres établissements et services de l'association | Ouvrir le FAM vers l'extérieur                                                                                              | ☐ Réfléchir à des sorties en communs                                                                                             |
|                                          |                                                                                        |                                                                                                                             | ☐ Proposer des temps conviviaux pour que les professionnels et les personnes accompagnées se rencontrent                         |
|                                          | 7.3.2. Mieux répondre aux objectifs du CPOM                                            | Développer un partenariat de proximité notamment dans l'accès aux soins et les activités socio-culturelles                  | ☐ identifier les partenaires et proposer des partenariats si possible avec signature de convention                               |
|                                          | Favoriser l'inclusion                                                                  |                                                                                                                             |                                                                                                                                  |
|                                          | 7.3.3. Porter les valeurs du rétablissement auprès des partenaires                     | Développer un partenariat avec les différents partenaires en essayant de partager les valeurs du rétablissement             | ☐ Diffuser et partager nos projets, des informations sur le foyer ou l'association                                               |
| 7.4. Pair aideance et salarié pair       | 7.4.1. Renforcer la pair - aideance                                                    | Réflexions à porter dans les 5 prochaines années                                                                            | ☐ Analyser le besoin pour le recrutement d'un salarié pair                                                                       |
|                                          |                                                                                        | Renforcer la pair aideance qui existe déjà au sein du FAM                                                                   |                                                                                                                                  |
| 8. Modalités d'évaluation                | 8.1.                                                                                   | Mesurer les actions conduites ou celles non réalisées à partir du plan d'action de l'établissement                          | Assurer la récolte et renseignement du tableau annuel des indicateurs                                                            |
|                                          | Assurer une évaluation annuelle du FAM                                                 |                                                                                                                             | Organiser une revue du plan d'action annuelle avec les personnes accompagnées et équipes / appui du trinôme de référents-qualité |
|                                          |                                                                                        |                                                                                                                             | Rédiger le rapport d'activité annuel du service en intégrant les mesures/actions conduites, celles qui restent à conduire.       |
|                                          | 8.2.                                                                                   | Se faire accompagner par un organisme d'évaluation                                                                          | Identifier un cabinet de formation pour nous accompagner                                                                         |

|  |                                                     |                                                                                |                                                                                                               |
|--|-----------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  | Déployer une autoévaluation en autonomie sur le FAM | pour définir la méthode d'évaluation / outil et formation de référents-qualité | Identifier un trinôme de référents-qualité (personne accompagnée + 1 salarié + 1 cadre)                       |
|  |                                                     |                                                                                | Formation des référents + utilisation du référentiel HAS et Synaé pour conduite d'auto-évaluations régulières |
|  | 8.3.                                                | Faire réaliser une évaluation externe selon le calendrier de programmation     | Calendrier de programmation : Arrêté 2023-77 du 17 avril 2023                                                 |
|  | Evaluation externe                                  |                                                                                |                                                                                                               |

## Résultats financiers 2024

### Analyse du résultat

#### Activité

En 2024, l'activité réalisée est de 13 693 journées avec un taux d'occupation de 95,93%.  
Le résultat comptable de l'exercice affiche un excédent de 16 727€.

#### Charges de personnel – groupe 2

L'excédent est principalement dû aux problèmes de recrutement, tout particulièrement à l'absence de psychiatre et d'infirmiers (palier par l'intervention d'un cabinet libéral d'infirmiers avec lequel une convention a été passée. On constate ainsi un écart de 165 838€ entre le réalisé et le budget prévisionnel.

#### Autres charges d'exploitation

##### 1. Groupe 1

Les charges du groupe I dépassent le budget prévisionnel de 17 602€. On constate, principalement, des dépassements sur les fluides. Ce dépassement peut être imputé à la fois à l'écart entre l'estimation des fluides du pavillon et le réel et à l'augmentation du prix des fluides. Les dépenses concernant la télécommunication ont également augmenté, du fait des nouvelles lignes téléphoniques ouvertes pour le pavillon.

##### 2. Groupe 3

Ce groupe présente un dépassement de 89 973€ pour le conseil départemental. Cet écart provient essentiellement des provisions pour dépréciation du risque de non recouvrement des créances d'un montant de 158 408,00€. Ces provisions viennent répondre à des situations bloquées de certains résidents et notamment des situations administratives complexes.

En 2024, les investissements suivants ont été engagés : réparation des ascenseurs et installation de pompes de relevage, finalisation de la rénovation de 7 chambres, renouvellement de mobilier.

#### Produits de la tarification

Les travaux de 11 chambres ayant pris fin début 2024, on constate de nouveau une augmentation des produits par rapport à 2023. Cependant le taux d'activité reste en baisse ce qui génère une baisse des produits par rapport au prévisionnel.

### Synthèse du résultat

#### Détermination du résultat

Le résultat administratif de l'exercice est en excédent de 16 727€.

#### Proposition d'affectation du résultat de l'exercice 2024

Il est proposé une affectation du résultat en report à nouveau.